

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 22 OCTOBRE 2013 À 19 H30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, district n° 1
Jim O'Brien, district n° 2
Michael Tuppert, district n° 3
Hélène Thibault, district n° 4
Jean Perron, district n° 5
Marcel Gaumond, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Modification du calendrier des séances du conseil municipal 2013
 - 3.2. Octroi de contrat pour la surveillance des travaux / Projet de mise aux normes des branchements de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP / Roche Ltée, Groupe-conseil
 - 3.3. Rémunération du personnel électoral
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation et renoncent à cette dernière.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

185-10-2013

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Modification du calendrier des séances du conseil municipal 2013

186-10-2013

ATTENDU QU'aucune d'élection municipale ne sera tenue sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac le 3 novembre 2013 vu l'élection par acclamation;

ATTENDU QUE selon la résolution numéro 236-12-2012 adoptée le 4 décembre 2012, la séance ordinaire de novembre 2013 avait été fixée au 12 novembre à 19 h 30;

ATTENDU QU'il y a lieu de devancer la date de la tenue de la séance ordinaire de novembre 2013 au premier mardi du mois;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE modifier la résolution 236-12-2012 adoptée le 4 décembre 2012;

QUE le conseil actuel tienne sa séance ordinaire de novembre le mardi 5 novembre 2013 à 19 h 30, à la salle communautaire Le Bivouac, 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac.

187-10-2013

3.2 Octroi de contrat pour la surveillance des travaux / Projet de mise aux normes des branchements de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP / Roche Ltée, Groupe-conseil

ATTENDU les travaux de mise aux normes des branchements de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a émis un certificat d'autorisation pour ces travaux;

ATTENDU QU'un mandat de surveillance est nécessaire afin de voir à la bonne marche des travaux et à une exécution professionnelle de ceux-ci;

ATTENDU l'offre de service professionnel en ingénierie reçue de Roche Ltée, Groupe-conseil, en date du 30 septembre 2013 au montant de 20 955 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Peron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE confier le mandat de surveillance des travaux de mise aux normes des branchements de la 5^e Rue et de la 10^e Rue au DRAP à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, et ce, pour un montant de 20 955 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus cumulé et le surplus aqueduc et égout.

188-10-2013

3.3 Rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE le processus électoral est complété;

ATTENDU QU'il y a lieu de défrayer les honoraires du personnel électoral;

ATTENDU QUE le président d'élection évalue à 30 heures le temps consacré au processus électoral;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire d'élection reçoit l'équivalent de 75 % des honoraires du président d'élection;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE défrayer au président d'élection des honoraires représentant 30 heures de travail, et à la secrétaire d'élection, un pourcentage de 75 % des honoraires du président d'élection.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2013.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

189-10-2013

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 40.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier